

J'espère qu'il s'en trouvera pour lire le hansard et porter attention à l'énoncé de ce principe. Je suis sûr que le ministre qui guide le débat est au courant de la situation de même que certains de ses collègues. Je lui demande de prendre en considération ce souci, de façon que nous puissions utiliser nos ressources d'abord à notre propre avantage et ensuite à celui de quelque autre pays.

L'hon. Otto E. Lang (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que nous avons écouté attentivement les remarques du député même si ce qu'il a dit ne se rapporte pas au bill que nous étudions. Comme lui, nous nous intéressons au développement du secteur secondaire de l'industrie au Canada et à la multiplication des emplois qui en dépend. Naturellement, l'objet de l'ancienne mesure ainsi que les lignes de conduite que se fixera la Société pour l'expansion des exportations ne peuvent que contribuer à promouvoir les exportations de matériaux, d'équipement et d'articles produits par le secteur secondaire de l'industrie. Aussi, la Société pour l'expansion des exportations devrait-elle beaucoup aider à améliorer la situation des travailleurs du pays grâce à de nouveaux emplois, ainsi que l'efficacité de l'industrie canadienne en général et le secteur secondaire de l'industrie du pays en particulier.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): J'aurais quelques mots à dire. Je suis ravi d'apprendre que le ministre se préoccupe autant que notre parti de l'exportation de nos ressources non renouvelables et qu'il espère que, grâce à la mesure législative dont il a dirigé l'examen jusqu'ici, la situation concernant nos ressources et l'industrie secondaire de fabrication et de transformation au Canada ne se reproduira pas. J'appuie de tout cœur les propos du député de Skeena (M. Howard). J'espère que le ministre et ses collègues s'efforceront, non seulement par la présente mesure législative, mais grâce à toute autre loi présente ou future de garder nos ressources non renouvelables entre nos mains et de faire bénéficier la population autant que possible des produits qui en dérivent. En vendant à des tiers ces ressources non renouvelables, nous trahissons les générations à venir. Nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants ne nous pardonneront pas le tort que nous avons déjà fait, en ce qui concerne une partie de ces ressources. J'espère que le ministre pourra remédier à la façon de penser

selon laquelle ce qui compte pour le moment c'est d'assurer des bénéfices à ses amis; quant au pays, on s'en occupera plus tard.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LOI SUR LA PRODUCTION ET LA CONSERVATION DU PÉTROLE ET DU GAZ

CRÉATION DU COMITÉ DU PÉTROLE ET DU
GAZ—LES POUVOIRS D'ÉTABLIR DES
RÈGLEMENTS

La Chambre passe à l'examen du bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, dont le comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait rapport avec amendements.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre au nom de M. Thomson) propose:

Que le bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, soit modifié au paragraphe (1) de l'article 4 du bill, par le retranchement des mots «au plus», à la ligne 29, page 3 du bill; et au paragraphe (2) de l'article 4 du bill, par le retranchement des mots «l'un deux», à la ligne 34, page 3 du bill, et leur remplacement par les mots «l'un des trois membres appartenant à la fonction publique».

—Monsieur l'Orateur, cet amendement et les trois suivants figurent au *Feuilleton* au nom du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson). Mon collègue, ainsi que d'autres députés, sont justement dans l'Est du Canada avec le comité permanent de l'agriculture. C'est pourquoi il fallait lui trouver un remplaçant. J'ai cru avoir trouvé ce matin un collègue au courant de cette mesure qui s'en chargerait.

L'hon. M. Chrétien: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le comité a étudié ces amendements et les a rejetés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela n'est pas un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Il est parfaitement normal d'essayer, une fois de retour à la Chambre et à l'étape du rapport, de faire quelque chose qui n'a pas réussi au comité permanent. Y a-t-il un doute là-dessus, monsieur l'Orateur?